DEPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE

COMMUNE DE VEIGNE

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

PLAN DU ZONAGE PLUVIAL
Plan global

Zone rurale où l'imperméabilisation doit être limitée (Cimoyen=0,2) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés

Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (Ci ci-dessous) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés

Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (Ci ci-dessous) et où sont nécessaires des installations de collecte, de stockage et de traitement des eaux pluviales

Coefficient d'imperméabilisation maximal à respecter

Applicable à la parcelle en zone U

et à toute la zone en zone AU, A et N

- Ci global = 20%
- Ci max = 30%
- Ci max = 40%
- Ci max = 60%
- Ci max = 75%
- Ci max = 80%

Zone d'infiltration à la parcelle sans rejet pour une pluie décennale

Proposition d'aménagement :

- Déconnexion
- Connexion

Modification à prévoir :

- Conduite à redimensionner
- Fossé à reprofiler
- Réseau à créer
- Fossé à créer

Mesure compensatoire :

- Bassin de rétention actuel modifié
- Mesure compensatoire à créer
- Surfaces raccordées à un dispositif d'infiltration à la parcelle

Autres éléments complémentaires :

- Exutoire
- Bassin versant par exutoire
- Zones humides

Bassin versant par exutoire

- Rivière
- plan_eau
- Bassin de rétention
- Bassin_infiltration
- Bache_incendie

Réseau pluvial actuel :

- Conduite
- Fossé
- Tracé supposé
- Poste de refoulement

Réalisation	Echelle :	
Mars 2016	1:9 000	0 100 200 300 400

EF Etudes
4 rue Galilée
BP 4114
44341 BOUGUENAIS
Tel : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr